



CAMPAGNE RETRAITE

« Rendez-vous 2010 »

Les réformes précédentes (1993, 2003, 2007...) censées améliorer le financement des caisses de retraite, n'ont rien réglé. Au contraire les choses se sont aggravées et une forme de précarisation légale des droits à retraite s'est installée provoquant inquiétude et perte de confiance dans notre système par répartition.

■ LE SYSTEME PAR REPARTITION

Le système par répartition repose sur un pacte social entre les générations selon lequel, par leurs cotisations, les actifs financent les pensions des retraités, et constituent parallèlement leurs futurs droits à retraite.

La qualité principale de ce système est sa sécurité, puisque le financement repose sur la masse salariale globale. C'est un « pacte » qui doit être sans cesse confirmé, en tenant compte de l'évolution du contexte.

■ LE SYSTEME PAR CAPITALISATION

Contrairement au système par répartition, dans un système par capitalisation, chaque actif cotise strictement pour sa propre retraite. Le montant de la pension ne dépend donc que de la masse de cotisations accumulées par chaque personne. **La capitalisation est très aléatoire**. Les cotisations doivent être placées pour que la valeur réelle de ces sommes ne diminue pas.

Le « rendement » de ces cotisations est donc indéterminé, et soumis à la forte volatilité des marchés financiers. Ces dispositifs ont connu de fortes baisses du fait de la crise financière. Quelques exemples en 2008 : Irlande – 37,5, Australie – 26,7, Etats-Unis – 26,2, Canada – 21,4, Suède – 16,9, Portugal – 13,8, Allemagne – 8,5....

Depuis 1993, les droits des actifs et des retraités se sont fortement dégradés :

- Passage des 10 aux 25 meilleures années pour le privé ;

- Indexation sur les prix au lieu des salaires (ex en 2007 : prix + 1,8 %, salaires + 3,7 % = retraites - 1,9 %) ;
- Durée de cotisation portée de 37,5 à 40 annuités (41 en 2010) ;
- Pas d'évolution des taux de cotisations et pas de recherche de nouvelles sources de financement.

Tandis que les questions de financement demeurent, la situation des pensionnés se dégrade, les droits en cours d'acquisition se réduisent et les garanties attachées à ces droits diminuent.

Depuis 1946 à nous jours, nous avons assisté à un changement de nature de la retraite. Ce qui est déterminant aujourd'hui, ce n'est plus d'assurer l'incapacité de travailler, c'est de pouvoir vivre pleinement une nouvelle phase de vie en bonne santé et avec une pension décente.

Avec une espérance de vie moyenne largement supérieure à 75 ans, **les besoins sociaux sont en évolution et en progression constante. D'où des besoins de financement également en progression continue.**

LA CGT PORTE EN TERMES DE REVENDICATIONS, UN « SOCLE COMMUN » MINIMUM DE DROITS :

- Taux de remplacement au minimum de 75 % pour une carrière complète ;
- Pas de pension inférieure au SMIC pour une carrière complète (SMIC revendiqué par la CGT : 1600 euros brut) ;
- Age légal (pour l'ouverture du droit) à 60 ans ;
- Validation des années d'étude et de toutes les périodes d'inactivité forcée : maladie, inaptitude temporaire au travail, invalidité, recherche d'un premier emploi, chômage indemnisé ou non, de courte ou de longue durée... ce qui rendrait accessible, pour une très grande majorité de salariés, l'accès au droit à une retraite pleine et entière dès l'âge de 60 ans ;
- Départ anticipé à partir de 55 ans si pénibilité ;
- Indexation des salaires portés au compte et des pensions sur les salaires (et non sur les prix) ;
- Reconquête et amélioration des droits familiaux et conjugaux (dans le privé et le public) ;
- La retraite doit devenir un vrai « salaire socialisé ».

Pour satisfaire ces revendications, la CGT revendique un financement garantissant l'avenir.

■ REpondre au défi démographique

Le défi de la démographie est supportable, mais **il faut clairement décider de consacrer à la retraite une part supplémentaire de PIB.**

En 1959, 5,4 % du PIB de notre pays était consacré à la retraite. En 2000, ce pourcentage atteignait 13,2 %. Depuis cette date, la part du PIB a stagné et le niveau des pensions a chuté. Alors qu'entre 1993 et 2007, la part du PIB consacrée aux dividendes est passée, quant à elle, de 10 à 24 % !

■ METTRE L'EMPLOI EN PRIORITE

C'est avant tout le poids du chômage qui est à la source des difficultés de financement de la Protection sociale.

Il est indispensable d'assurer une cohérence entre l'objectif du plein emploi et le financement des retraites.

Si on crée un million d'emploi, on fait rentrer 5 milliards dans les caisses de retraite. **En donnant de l'emploi aux quatre millions d'exclus du marché du travail, on réglerait la moitié de nos problèmes de financement des retraites.** La question de l'emploi est donc primordiale.

■ AINSI QUE LES SALAIRES

Porter le Smic aujourd'hui à 1600 euros brut permettrait de dégager **9,5 milliards de cotisations supplémentaires**, soit 0,5 % de PIB.

Revoir l'assiette des cotisations et son élargissement : les revenus non soumis à cotisations, tels que intéressement, participation, stock option, bonus... **représentent 3 milliards** pour nos caisses de retraite.

■ REFORMER LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Aujourd'hui, l'assiette du financement repose sur les salaires. Or, depuis des années, le niveau moyen des salaires, le chômage, les exonérations de cotisations employeurs dégradent le financement de la Protection sociale. **La CGT revendique notamment :**

- La prise en compte de la totalité de la valeur ajoutée de l'entreprise pour le calcul de la cotisation dite « patronale » ;
- L'instauration d'une cotisation sur les revenus financiers des entreprises ;
- La révision des exonérations de cotisations sociales qui se chiffrent aujourd'hui à plus de **30 milliards**. Si on ajoute les exonérations fiscales, cela représente la somme de **70 milliards**.

Pour la CGT, la question des retraites repose avant tout sur un choix de Société, un choix politique. Soit on choisit de dédier l'argent aux actionnaires et aux plus riches, comme cela a été le cas avec le bouclier fiscal, soit on décide de payer les retraites comme il se doit.



Reconnaître la pénibilité au travail

Bien évidemment, nous avons besoin de partir en retraite avec un bon niveau de pension... mais nous avons tout autant besoin de **partir en retraite en bonne santé physique et mentale**. C'est ainsi que chaque avancée gagnée sur les conditions de travail participe de fait à construire une retraite de meilleure qualité.

Au-delà de l'amélioration des conditions de travail, la CGT revendique, depuis de nombreuses années, que **la pénibilité au travail soit reconnue, notamment par un départ anticipé**, car l'écart d'espérance de vie est évalué à sept ans, voire plus dans certains cas.

Et à propos de l'espérance de vie, il est utile de préciser qu'il existe une notion « **d'espérance de vie en bonne santé** ». L'Insee a récemment donné les chiffres. A savoir, 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes. Ce qui relativise, pour le moins, les chiffres sur l'allongement de l'espérance de vie tels qu'on nous les présente systématiquement.

Les salariés confrontés à la pénibilité au travail subissent pour leur part une « double peine » : non seulement leur temps de vie et donc de retraite est écourté par rapport aux autres mais, de plus, ils vivent avec un handicap plus longtemps.



Reconnaître la réalité dans laquelle évolue aujourd'hui le salariat

Les jeunes doutent de la pérennité du système actuel de retraite ? Depuis près de vingt ans, les conditions de liquidation des droits ne cessent de se durcir et les taux de remplacement de diminuer ; et ce dans un contexte où leur insertion sur le marché du travail se fait de plus en plus dure. On estime aujourd'hui à vingt-sept ans l'âge moyen auquel ils peuvent espérer accéder à un premier emploi stable... Quoi de plus normal, donc, qu'ils aient du mal à se projeter dans des régimes qui augmentent sans cesse le nombre de trimestres nécessaires pour pouvoir faire valoir ses droits à une retraite pleine et entière ? Seule question qui vaille : de quelle manière leur redonner confiance ?

Regagner la confiance des jeunes dans le système de retraite par répartition est l'un des principaux enjeux des mois à venir. Pour cela, l'obtention d'une réforme du mode de financement pour en finir avec la spirale régressive est une nécessité.

Mais une autre mesure s'impose : **la validation dans le calcul des droits à retraite de toutes les années d'études effectuées et, avec elles, de toutes les périodes de stages, de recherche d'un premier emploi et d'inactivité forcée** que les salariés, jeunes et moins jeunes, peuvent rencontrer au cours de leur carrière.

IL S'AGIT DONC VRAIMENT D'UN CHOIX DE SOCIÉTÉ : LE BESOIN DE FINANCEMENT PEUT, TOUT A FAIT, ÊTRE RESOLU. ON A L'ARGENT. LA QUESTION EST DE SAVOIR COMMENT ET POUR QUI ON L'EMPLOIE...

FINANCER LES RETRAITES : C'EST POSSIBLE !

